

NOTICE OF PUBLIC MEETING AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

PLANNING
ADVISORY
COMMITTEE

COMITÉ
CONSULTATIF
EN MATIÈRE D'URBANISME

BATHURST PLANNING ADVISORY COMMITTEE

Tuesday, December 7, 2021, at 5:15 PM
COUNCIL CHAMBERS, CITY HALL
150 ST. GEORGE STREET

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Planning Advisory Committee will be considering the following application at its next regular meeting:

251 Bayshore Drive: Chutzpah Holdings Inc. is presently building a house and a detached garage on the property located at 251 Bayshore Drive. The property in question is zoned Residential Waterfront(R5).

An inspection of the property revealed that a section of the house is built approximately 5.26 feet from the side lot line. The City Zoning By-Law states that "No building may be placed, erected or altered so that it is within 6 ft. of a street lot line" creating a variance of 0.74 feet for the lot line setback.

In addition, the inspection revealed that the foundation of the detached garage is built 22.4 feet from the street lot line. The City Zoning By-Law states that "No building may be placed, erected or altered so that it is within 25 ft. of a street lot line" creating a variance of 2.6 feet for the street lot line setback.

Anyone wishing to make a presentation before the Committee in regards to this application is invited to inform the Department of Planning and Development before 4:00 pm, Monday, December 6, 2021 by calling 548-0457. The Planning Advisory Committee will meet at City Hall at 5:15 pm, Tuesday, December 7, 2021 to consider written objections to the proposed land use. Anyone wishing to address the Committee on the written objections may do so at that time.



City of
BATHURST
Ville de

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME

Mardi 7 décembre 2021 à 17 h 15
SALLE DU CONSEIL, HÔTEL DE VILLE
150, RUE ST. GEORGE

UN AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que lors de sa prochaine réunion ordinaire, le comité consultatif en matière d'urbanisme étudiera les demandes suivantes :

251, promenade Bayshore : Chutzpah Holdings Inc. construit actuellement une maison et un garage détaché sur la propriété située au 251, promenade Bayshore. La propriété en question est zonée Habitation Riveraine (R5).

Une inspection a révélé que la maison est construite à 5.26 pi de la cour latérale. L'arrêté de zonage de la Ville stipule que « Aucun bâtiment ne peut être placé, érigé ou modifié de façon à ce qu'il se trouve à moins de 6 pi d'une cour latérale », ce qui crée un écart de 0.74 pi.

En outre l'inspection a aussi révélé que le garage détaché est construite à 22,4 pi de la ligne de rue. L'arrêté de zonage de la Ville stipule que « Aucun bâtiment ne peut être placé, érigé ou modifié de façon à ce qu'il se trouve à moins de 25 pi d'une ligne de propriété attenante à la rue », ce qui crée un écart de 2,6 pi pour la marge de recul de la ligne de propriété attenante à la rue.

Toute personne souhaitant faire une présentation au comité par rapport à cette demande est invitée à en informer le Service d'urbanisme et de développement avant 16 h, le lundi 06 décembre 2021, en composant le 548-0457. Le comité consultatif en matière d'urbanisme se réunira à l'hôtel de ville le mardi 07 décembre 2021, à 17 h 15, pour prendre en considération les objections écrites portant sur l'usage proposé. Toute personne souhaitant s'adresser au comité par rapport aux objections écrites pourra le faire à ce moment.

Donald McLaughlin
Municipal Planning Officer / Agent municipal d'urbanisme